

UN

NOUVEAU

LIEU

POUR LES
PROFESSIONNELS
DE LA SANTÉ
À SURESNES

REJOIGNEZ LA MAISON DE SANTÉ

pluriprofessionnelle
de la Cité-jardins

Suresnes c'est aussi :

Proximité avec Paris La Défense • 326 m² d'espaces verts • Bus, tramway, train
36% de logements sociaux • Un centre médical municipal • Un hôpital
Un espace des parents • Une maison pour les familles • 600 commerçants
1400 entreprises • 3 stades, 2 gymnases, 2 centres sportifs, 1 piscine
19 écoles primaires, 3 collèges et 2 lycées

154 m² de
surface
+ 83 m² de sous-sol

Aides
financières
aux travaux
d'installation

Loyer modéré

Quartier
dynamique
et historique

Renseignements : Clémence CORNIER - 01 41 18 16 26

LE PROJET

La ville de Suresnes souhaite faciliter l'installation regroupée de professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, etc.) dans le quartier de la Cité-jardins. Elle souhaite ainsi permettre aux Suresnois de bénéficier de soins adaptés dans un lieu convivial et innovant.

LE LOCAL

Situé au 11 place Stalingrad

154 m² permettant l'installation d'environ 6 professionnels

83 m² de sous-sol organisé en salles de réunions et réserves.

LE QUARTIER

Le local est situé dans le quartier de la Cité-jardins qui compte 6200 habitants et connaît une importante mixité sociale. C'est aussi un quartier historique de Suresnes au patrimoine architectural unique (années 1920).

De nombreux équipements animent le quartier : théâtre, gymnase, maison de quartier, foyer de jeunes travailleurs, maison de la petite enfance, plusieurs écoles, marché et commerces, jardins familiaux, 2 résidences autonomes, un collège, etc.

Le quartier est desservi par plusieurs lignes de bus RATP :

- Ligne 144 : Rueil-Malmaison (RER A) - Porte Maillot (M, RER)
- Ligne 241 : Rueil-Malmaison (RER A) - Porte d'Auteuil (M)
- AS (Autobus Suresnois)

La ville dispose d'une gare SNCF (Suresnes Mont-Valérien) et de deux stations de tramway T12 (Suresnes Longchamp et Belvédère).

L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) a été créée à Suresnes en 2019.

Elle regroupe tous les professionnels du domaine de la santé au sens large : santé, médico-social, psychiatrie, hôpital, représentants d'usagers, etc. Elle permet aux professionnels d'échanger autour des parcours de soins des patients et des problématiques rencontrées afin d'améliorer les prises en charges et faciliter leurs pratiques.

Elle organise également le recueil des données utiles du territoire afin de faciliter l'exercice médical.

Un Conseil Local en Santé Mentale existe à Suresnes depuis 2012.

Il fédère tous les acteurs spécialisés autour de l'accès aux soins et de l'inclusion des patients. Il traite de la santé mentale et du bien-être spécifique de la jeunesse et du soutien apporté aux parents.

LE FINANCEMENT

Des travaux de transformation des locaux en cabinets médicaux sont à prévoir (montant estimé : 300 000 €). Des aides financières existent et limitent le reste à charge. Le loyer annuel est de 31 000 € hors charges.

AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR UN PROJET DE GROUPE	RÉGION	ARS
TRAVAUX	30% des travaux avec un plafond de 250 000 €	40% des travaux avec un plafond de 250 000 € en partenariat avec l'URPS des Médecins libéraux d'IDF
ÉQUIPEMENTS	À hauteur de 50% (plafond de 100 000 €)	-
AIDE AU DÉMARRAGE	-	Uniquement pour une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : Aide au démarrage de 100 000 € maximum (système d'information partagé, équipement collectif dédié à la mise en œuvre du projet de soins, ainsi que le temps administratif dédié à la coordination du projet durant les premiers mois)
ÉTUDE DE FAISABILITÉ	-	Uniquement pour une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) : 35 000 € pour faire appel à un cabinet de conseil

AIDES FINANCIÈRES POUR UN PROFESSIONNEL PRIMO INSTALLANT (CUMULABLE AVEC LES AIDES DE GROUPE)

ASSURANCE MALADIE

ARS

CAIM (contrat d'aide à l'installation des médecins) : jusqu'à 50 000 € afin d'accompagner les médecins en début d'activité en exercice libéral pour leurs investissements (locaux, équipements, charges diverses, etc.).

CDE (contrat de début d'exercice) : Aide au démarrage la première année en fonction des revenus générés

Stationnement

Situé au 11 place Stalingrad

Exonération pour les médecins, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et orthophonistes exerçant à Suresnes, dont le véhicule est immatriculé à Suresnes ou dans une ville des Hauts-de-Seine (92) et Paris (75), et effectuant au minimum 100 visites à domicile par an à Suresnes.

Tarif résident :

- la journée : 0,50 €
- la semaine : 2,50 €
- le mois : 12 €
- l'année : 120 €

Travailleurs indépendants domiciliés à Suresnes :

- le mois : 29 €
- l'année : 290 €